Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport de la présidente du jury

Concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe



Spécialité **Musique**, discipline **Piano**

Session 2026

1. Présentation du concours

Le cadre réglementaire

Les assistants territoriaux d'enseignement artistique constituent un cadre d'emplois de catégorie B de la filière artistique. Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :

- Assistant d'enseignement artistique ;
- **Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe** ;
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe.

L'organisation du concours est régie par les deux décrets suivants :

- décret n°2012-437 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
- décret n° 2012-1019 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

L'organisation nationale

Le concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe est organisé par les centres de gestion tous les quatre ans.

Comme pour d'autres opérations de la filière de l'enseignement artistique (concours et examen de professeur d'enseignement artistique, concours d'assistant territorial d'enseignement artistique), l'organisation du concours est réalisée au niveau national, selon un principe de répartition des spécialités et disciplines entre les centres de gestion.

Pour la session 2026, le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) est le seul organisateur des disciplines **Piano** et **Tuba** dans la spécialité Musique.

Les épreuves

	concours externe	concours interne	3e concours
ADMISSIBILITÉ	Pas d'épreuve d'admissibilité	Exécution d'œuvres *15 mn, coef. 3*	
ADMISSION	**Entretien** avec le jury sur la base d'un dossier professionnel comprenant notamment un projet pédagogique *30 mn.*	1. Mise en situation professionnelle sous la forme d'un cours *25 mn dont 5 mn d'échange avec le jury; coef. 4* 2. Exposé suivi d'un entretien avec le jury *20 mn dont 5 mn d'exposé ; coef. 3*	

2. L'organisation de la discipline Piano par le cdg69

L'organisation de ce concours étant nationale, les périodes d'inscription ainsi que la date de démarrage officiel des épreuves sont communes à l'ensemble des centres de gestion organisateurs, quelle que soit la spécialité ou la discipline concernée. Les autres échéances sont, quant à elles, fixées par chaque centre de gestion organisateur.

Le calendrier

Période d'inscription	Ext. Int. 3e c.	Du 16 septembre au 22 octobre 2025
Date de démarrage national	Ext. Int. 3e c.	À partir du 9 février 2026
Épreuve d'admission Le concours externe ne comporte pas de phase d'admissibilité	Ext.	23 au 27 mars 2026
Épreuve d'admissibilité	Int. 3e c.	14 au 17 avril 2026 au CRR
Résultats d'admissibilité	Int. 3e c.	21 avril 2026
Épreuves d'admission	Int. 3e c.	30 juin au 3 juillet 2026
Résultats d'admission	Ext. Int. 3e c.	7 juillet 2026

Les principaux chiffres de la session

	Postes ouverts	Admis à concourir	Nb candidats pour 1 poste	Présents admissibilité (Int. / 3e c.)	Admissibles (seuil) (Int. / 3e c.)	Présents admission	Admis* (seuil)
externe	109	230	2,1	-	-	221	154 (12/20)
interne	54	50	0,9	43	26 (11/20)	26	20 (11,6/20)
3e concours	20	14	0,7	13	9 (11/20)	9	8 (11,6/20)
Total	**183**	**294**	**1,6**	**56**	**35**	**256**	**182**
Rappel 2022	*17*	*315*	*18,5*	*40*	*16*	*201*	*17*
Rappel 2018	*177*	*476*	*2,7*	105	*82*	*428*	*190*

** Le nombre d'admis intègre le transfert de 45 postes au bénéfice du concours externe, dont 34 provenant du concours interne et 11 du troisième concours.*

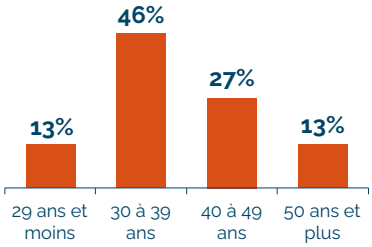
Le nombre de postes ouverts retrouve un niveau comparable à celui de la session 2018. Pour rappel, le nombre limité de postes ouverts en 2022 était notamment lié au nombre important de lauréats de la session 2018 encore inscrits sur la liste d'aptitude.

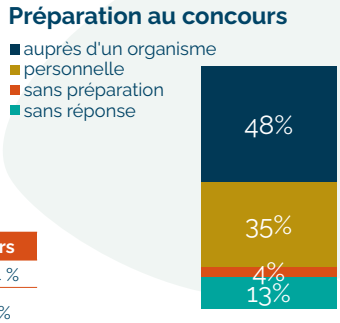
Le profil des candidats inscrits

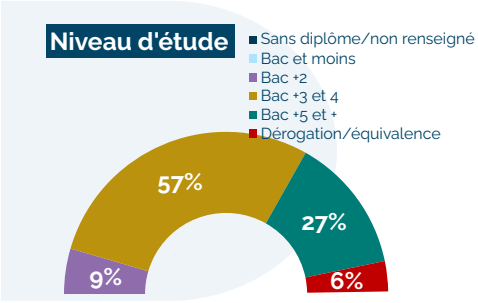
Externe

Ext.









Situation donnant accès au concours	
Diplôme / titre	94 %
Dérogation de diplôme *(3 enfants, sportifs de haut niveau)*	1%
Équivalence de diplôme	5%

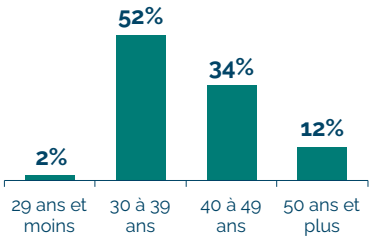
Les femmes sont majoritaires parmi les candidats au concours externe, représentant 60 % des inscrits. Les candidats sont par ailleurs relativement jeunes : 59 % ont moins de 40 ans, dont 46 % âgés de 30 à 39 ans.

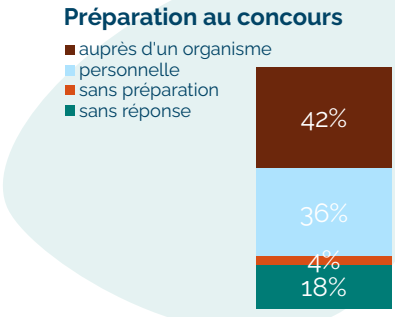
Le diplôme d'État de professeur de musique constitue très largement la principale voie d'accès au concours externe : il concerne 94 % des candidats inscrits. L'équivalence de diplôme représente 5 % des situations, tandis que 1 % des candidats bénéficie d'une dérogation de diplôme.

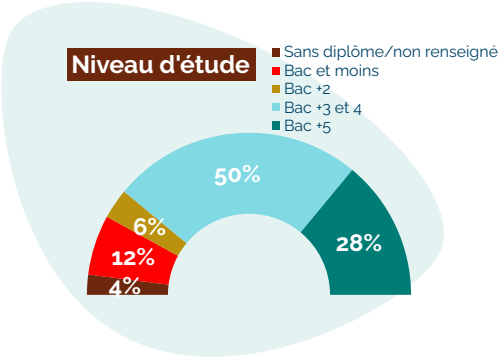
Interne

Int.







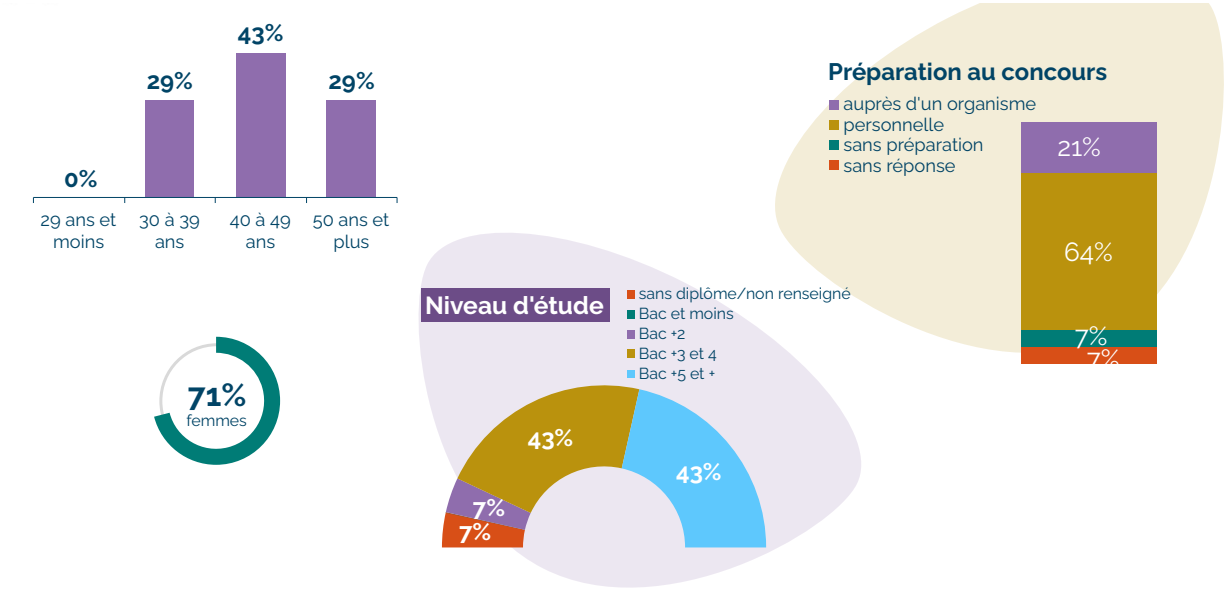


Les candidats inscrits au concours interne sont majoritairement âgés de 30 à 49 ans (86 %) et 60 % sont des femmes. Près de la moitié des candidats indiquent avoir été préparés au

concours par un organisme (42 %), tandis que 36 % déclarent s'y être préparés personnellement. S'agissant du niveau d'études, 78 % des candidats disposent d'un niveau de formation supérieur ou égal à Bac +3.

Troisième concours

3e c.



Les candidats inscrits au troisième concours sont majoritairement âgés de 40 ans ou plus (72 %) et 71 % sont des femmes. La préparation au concours repose principalement sur une démarche personnelle (64 %), tandis que 21 % ont bénéficié d'une préparation par un organisme. Leur niveau d'études est également élevé, 86 % des candidats disposant d'un diplôme supérieur ou égal à Bac +3.

3. La phase d'admissibilité

Int. 3e c.

Le concours externe ne comporte pas de phase d'admissibilité : les candidats accèdent directement à l'unique épreuve d'admission.

Les candidats aux concours interne et troisième concours sont concernés par une phase d'admissibilité au cours de laquelle ils passent la même épreuve.

L'épreuve consiste en l'exécution par le candidat, à l'instrument ou à la voix selon la discipline choisie lors de l'inscription, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de 30 minutes environ présenté par le candidat (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

L'épreuve s'est déroulée du 14 au 17 avril 2026 dans les locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. Elle a été conduite par des membres du jury réunis en binômes d'examinateurs spécialisés.

56 des 64 candidats admis à concourir des deux voies étaient présents.



Notation de l'épreuve d'exécution d'œuvres

INT.
54
postes
0,8
présents
pour 1
poste

3C.
20
postes
0,7
présents
pour 1
poste

	interne	3e concours
≥ **15**	10	6
≥ **12 < 15**	12	3
≥ **10 < 12**	12	0
≥ **8 < 10**	9	2
≥ **5 < 8**	0	2
< 5	0	0
Total	43	13
Note la + élevée	19,00	19,00
Note la + basse (sauf 0)	8,00	6,00
Note moyenne	**12,47**	**12,92**
Rappel note moyenne 2022	*12,43*	*9,00*

Retours et conseils du jury

Le jury constate un niveau globalement bon, mais hétérogène, avec une proportion non négligeable de candidats ayant présenté des prestations d'un excellent niveau.

Dans l'ensemble, les candidats ont présenté des programmes construits et diversifiés, tant dans les œuvres que dans les répertoires proposés. Le jury observe toutefois que le répertoire contemporain est encore trop souvent absent des programmes présentés. Il rappelle qu'au moins une œuvre doit être écrite sur la base de techniques musicales innovantes développées au cours des 70 dernières années.

Le jury recommande aux candidats de veiller à proposer un programme en adéquation avec le niveau du concours. Le choix des œuvres doit permettre de mettre en valeur les compétences du candidat, sans conduire à présenter un programme excessivement facile ou, à l'inverse, disproportionné au regard de son niveau pianistique.

Les candidats sont ainsi invités à évaluer avec justesse les attendus de l'épreuve et leur propre niveau de maîtrise, afin de construire un programme à la fois exigeant, équilibré et maîtrisé.

Délibérations sur l'admissibilité

Au regard du niveau des candidats, le jury a décidé de fixer un seuil d'admissibilité à 11/20 dans les deux voies de concours, déclarant ainsi admissibles 26 candidats au concours interne et 9 candidats au troisième concours.

Si les candidats ayant obtenu une note de 10,00 ou 10,50 ont démontré un niveau pianistique satisfaisant, le jury a estimé que ce niveau ne répondait pas encore pleinement aux attendus du concours.

4. La phase d'admission

Ext. Int. 3e c.

L'épreuve d'admission du concours externe

Ext.

Le concours externe ne comporte qu'une seule épreuve d'admission : un entretien d'une durée de 30 minutes sur la base d'un dossier professionnel.

L'entretien porte sur l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer les fonctions correspondant aux missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sur son dossier professionnel. Ce dossier comprend notamment le projet pédagogique du candidat, le diplôme d'État de professeur de musique ou le diplôme universitaire de musicien intervenant, ou l'équivalence à l'un de ces diplômes dont il bénéficie, ainsi que tout titre ou document dont il juge utile de faire état.

L'épreuve s'est déroulée du 23 au 27 mars 2026 dans les locaux du cdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon. Elle a été conduite par les membres du jury réunis en groupes d'examinateurs

représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Notation de l'épreuve d'entretien

109 postes
2 présents pour 1 poste

	externe
17 à 20	17 (7,69 %)
14 à 16,75	97 (43,89 %)
12 à 13,75	40 (18,10 %)
10 à 11,75	39 (17,65 %)
5 à 9,75	28 (12,67 %)
0 à 4,75	0
Nb présents	221
Nb absents	9
notes ≥ 10	193 (87,33 %)
Note la + élevée	19,50
Note la + basse (sauf 0)	5,00
Note moyenne	**13,28**
Rappel note moyenne 2022	*13,59*

Retours et conseils du jury

Le jury souligne le très bon niveau d'ensemble des candidats, ainsi que la richesse et la diversité des parcours présentés. Il observe toutefois parfois un décalage entre le dossier professionnel et l'entretien, certains candidats ne valorisant pas suffisamment à l'oral une expérience pourtant bien présentée dans leur dossier, tandis que d'autres révèlent lors de l'entretien des compétences peu mises en évidence dans leur dossier. Dossier et entretien doivent ainsi se compléter et présenter de manière cohérente le parcours et les compétences du candidat.

Le dossier professionnel

Les membres du jury rappellent qu'ils disposent d'un temps limité pour prendre connaissance des dossiers. Il est donc attendu des candidats qu'ils présentent un dossier clair, synthétique et soigneusement structuré, conformément aux recommandations de la note de cadrage. Celui-ci doit permettre d'identifier rapidement les points saillants de leur parcours professionnel et de leur projet pédagogique.

Le projet pédagogique doit permettre de mieux faire ressortir l'approche personnelle du candidat, ses choix pédagogiques et leur traduction concrète dans sa pratique. Lorsque le répertoire travaillé est présenté dans le dossier, le jury recommande de le mettre en relation

avec les objectifs poursuivis et les contenus pédagogiques proposés, plutôt que de le présenter sous la forme d'une simple liste d'œuvres.

Enfin, le jury invite les candidats à mieux mettre en perspective leur parcours professionnel, notamment au regard de leur connaissance du territoire et de leur capacité à s'inscrire dans le fonctionnement et les projets d'un conservatoire.

L'entretien

Le jury attend des candidats qu'ils apportent des réponses personnelles et sincères, plutôt que de restituer des réponses standardisées. L'entretien doit permettre d'apprécier leur réflexion, leur sensibilité pédagogique et leur capacité à se situer dans leurs futures fonctions.

Une préparation spécifique au cadre d'emplois et à ses missions est indispensable. Les candidats doivent notamment approfondir leur connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils seront amenés à exercer, ainsi que des exigences du service public.

Ils doivent aussi être en mesure de se projeter dans le travail en mode projet et dans le travail en équipe, en lien avec les autres enseignants et les différents acteurs de l'établissement.

Sur le plan pédagogique, les candidats sont invités à s'appuyer sur le référentiel de compétences de la discipline et les attendus propres à chaque cycle, afin de situer leurs objectifs et leurs pratiques. Ils doivent également être en mesure d'identifier et d'expliciter la relation pédagogique qu'ils souhaitent établir avec leurs élèves.

Le jury observe par ailleurs que la connaissance du répertoire pianistique peut être approfondie. Les candidats doivent être capables de mobiliser leurs connaissances du répertoire au service de leur réflexion pédagogique.

Enfin, le jury recommande aux candidats de s'entraîner à l'expression orale afin de se familiariser avec les exigences spécifiques de cet exercice.

Les épreuves d'admission du concours interne et troisième concours

Int. 3e c.

La phase d'admission des concours interne et du troisième concours comporte deux mêmes épreuves d'admission : une épreuve de mise en situation professionnelle sous la forme d'un cours et une épreuve d'exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve de **mise en situation professionnelle** consiste en un **cours** dispensé à un ou plusieurs élèves du premier ou du deuxième cycle, suivi d'un temps d'échanges avec le jury (durée : 25 minutes, dont 5 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient 4). Cette épreuve vise à évaluer la pratique pédagogique du candidat et, plus largement, l'ensemble des compétences attendues d'un artiste pédagogue.

L'épreuve d'**exposé suivi d'entretien avec le jury** débute par un exposé du candidat consacré à son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité et la discipline (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

Les épreuves se sont déroulées du 30 juin au 3 juillet 2026 dans les locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. Elles ont été conduites par des membres du jury réunis en groupes d'examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

L'ensemble des candidats admissibles était présent.





Notation des épreuves

	Interne		Troisième concours	
	Cours	Entretien	Cours	Entretien
17 à 20	3	1	1	1
14 à 16,75	7	6	1	3
12 à 13,75	6	4	4	2
10 à 11,75	5	7	2	1
5 à 9,75	5	8	1	2
0 à 4,75	0	0	0	0
Nb présents	26	26	9	9
Nb absents	0	0	0	0
Note la + élevée	17,50	17,00	19,00	17,50
Note la + basse (sauf 0)	7,00	6,00	7,50	8,50
Note moyenne	**12,87**	**11,54**	**12,33**	**13,06**
Rappel note moyenne 2022	*11,92*	*15,05*	*11,16*	*15,83*

Retours et conseils du jury

Épreuve de mise en situation sous la forme d'un cours

Le jury constate que de nombreux candidats ne semblaient pas suffisamment préparés aux spécificités de cette épreuve. Il recommande aux futurs candidats de prendre attentivement connaissance de la note de cadrage afin d'en comprendre les attendus et de s'y préparer de manière concrète, notamment en se mettant en situation et en s'entraînant avec un ou deux élèves.

Le jury relève par ailleurs que la dimension de pédagogie de groupe était insuffisamment intégrée par de nombreux candidats. Lorsque le candidat choisit de faire travailler les deux élèves présents, il importe de prendre en compte chacun d'eux et de veiller à leur participation tout au long de la séance.

Enfin, les échanges avec le jury à l'issue de la mise en situation ont globalement été de bonne qualité.

Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats sont ceux qui ont su instaurer une véritable situation d'apprentissage en adaptant leur démarche aux élèves, en les faisant participer activement et en donnant une cohérence à l'ensemble de la séance.

Épreuve d'exposé suivi d'un entretien avec le jury

Le jury souligne le bon niveau général des candidats.

Globalement bien préparés, les exposés étaient de bonne qualité et ont permis aux candidats de présenter de manière satisfaisante leur projet pédagogique. Le jury invite toutefois les futurs candidats à veiller à ne pas adopter une présentation trop scolaire ou trop récitée. La capacité à synthétiser les éléments essentiels et à les présenter de manière claire et structurée constitue également un point important de l'épreuve.

Lors de l'entretien, certains candidats ont rencontré davantage de difficultés à développer et à argumenter leurs réponses. Au-delà de la mobilisation de notions générales, le jury attend des candidats qu'ils soient en mesure d'expliciter leur réflexion, de préciser leurs propos et d'étayer leur argumentation.

Délibérations sur l'admission

Ext. Int. 3e c.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié **portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique**, le jury peut décider de transférer jusqu'à 25 % du total des postes au profit du concours externe ou du concours interne.

Sur la base de ces dispositions réglementaires, le jury décide de transférer 34 postes du concours interne et 11 postes du troisième concours au bénéfice du concours externe.

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission et prononcé l'admission des candidats dans les trois voies de concours :

- 154 admis au concours externe avec un seuil d'admission à 12/20 ;
- 20 admis au concours interne avec un seuil à 11,6/20 ;
- 8 admis au troisième concours avec un seuil à 11,6/20.

Le jury pourvoit ainsi 182 des 183 postes ouverts.

Conclusion

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury remercie le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'ensemble des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions, avec professionnalisme et rigueur.

La Présidente du jury tient également à remercier les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont contribué au bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 20 août 2026

La Présidente du jury



Cécile Delétré

Directrice du Conservatoire Arthur Honegger
Ville du Havre